



PROGRAMME DE FORMATION

ANNEE 2020

ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION
CULTURELLE, MODE D'EMPLOI

Une occasion de réaffirmer votre projet artistique et culturel.
Une occasion de développer et d'approfondir vos
compétences professionnelles.

➔ « Gouvernance et fonctionnement des EPCC en faveur
des coopérations culturelles publiques » (2 jours)

Stage d'approfondissement

jeudi 2 avril et vendredi 3 avril 2020

➔ « EPCC, Mode d'emploi » (2 jours)

2 stages sont organisés en 2020

- jeudi 5 mars et vendredi 6 mars 2020
- jeudi 15 octobre et vendredi 16 octobre 2020

Centre Ravel, 6 Avenue Maurice Ravel, 75012 Paris

Les objectifs généraux de la formation

Par le renforcement des compétences professionnelles et personnelles, la vocation centrale des formations proposées par l'Atelier VersoCulture, **en partenariat avec le Comité national de liaison des EPCC**, est de permettre aux professionnels du secteur de la culture et de l'action publique, de sécuriser leur parcours professionnel par une plus grande prise en compte des évolutions du contexte dans lequel ils agissent.

Quels que soient les formations proposées, celles-ci permettent aux participants :

- d'appréhender le contexte dans lequel ils travaillent et les mutations qui sont liées ;
- d'analyser, d'objectiver et de renouveler leurs pratiques professionnelles ;
- d'acquérir de nouveaux savoir-faire au plan stratégique et méthodologique ;
- de développer et de transférer leurs compétences en situation de travail ;
- de réunir les conditions au maintien de leur capacité à occuper un emploi et à gérer leur carrière.

Participer à une formation de l'Atelier VersoCulture, c'est créer les conditions d'être acteur de son parcours professionnel et de démultiplier les possibilités d'action sur son environnement professionnel et institutionnel.

Présentation des formation sur les EPCC

Les collectivités territoriales sont de plus en plus nombreuses à envisager l'utilisation du statut d'établissement public de coopération culturelle pour gérer le développement culturel de leur territoire. Ces établissements reposent sur une volonté politique de coopération entre plusieurs collectivités territoriales et l'État éventuellement, mais aussi sur la mise en place d'une administration et d'une organisation spécifique répondant à la fois aux exigences du Code Général des Collectivités Territoriales et aux exigences de gestion liées aux activités.

Ces stages ont pour objectif d'examiner l'ensemble des décisions à prendre tant sur les aspects politiques et stratégiques, qu'administratifs et techniques.

Forts d'une expérience de plusieurs années, l'Atelier VersoCulture organise ces stages. Didier SALZGEBER en assure la responsabilité pédagogique : il a coordonné la réaction du *Vademecum sur les EPCC* paru en 2011 aux Éditions Groupe Territorial à l'initiative du Comité national de liaison des EPCC. Il coordonne la collection la publication des *Carnets de coopération* (à télécharger sur le site www.culture-epcc.fr)



	<p>« Gouvernance et fonctionnement des EPCC en faveur des coopérations culturelles publiques » (2 jours) <i>Stage d'approfondissement</i> jeudi 2 avril et vendredi 3 avril 2020</p>
---	--

Présentation

Après avoir participé au premier stage « EPCC, Mode d'emploi » les années passées, un retour sur votre expérience facilitera l'appropriation des différentes facettes de la gouvernance et du fonctionnement de votre établissement. Loin de rechercher une quelconque modélisation, ce stage vise à vous apporter des éléments et des méthodes utiles à l'analyse de votre situation dans une perspective d'enrichissement du projet politique, stratégique et opérationnel porté par l'établissement. Cette étape d'approfondissement s'inscrit résolument dans une perspective d'amélioration du service public de la culture animé par ce type d'établissement.

À l'issue de cette formation, les participantes et les participants seront en mesure :

- de positionner leur établissement au regard des évolutions institutionnelles et législatives ;
- d'identifier les leviers à mobiliser pour améliorer la gouvernance et le fonctionnement des établissements
- d'améliorer les procédures de gouvernance politique de l'établissement en lien avec les collectivités publiques membres ;
- d'ajuster et d'enrichir les règles de fonctionnement de l'établissement en phase avec le projet politique porté par le conseil d'administration et le projet d'orientation culturelle et artistique de la direction ;
- de doter l'établissement d'outils de pilotage, de suivi et d'évaluation du projet politique porté par les collectivités publiques par le conseil d'administration, du projet d'orientations artistiques et culturelles porté par la directrice ou le directeur
- de construire une démarche pragmatique mobilisant l'ensemble des membres de l'équipe de l'établissement.

À l'issue de cette formation, les responsables d'établissements auront développé et consolidé leurs capacités au plan stratégique et opérationnel afin d'une part de mieux structurer leur environnement partenarial et institutionnel ; d'autre part d'être en mesure de mobiliser les compétences existantes et à venir au sein de l'établissement.

Le programme

Les thèmes

Au cours de cette formation, plusieurs thèmes seront notamment abordés :

- le fonctionnement de l'État et des collectivités territoriales dans la définition et l'animation des politiques publiques en faveur de l'art et de la culture ;
- l'organisation des collectivités territoriales et de leurs groupements, ainsi que la compréhension du rôle des intercommunalités, notamment dans une perspective européenne ;
- les méthodes d'analyse et de décryptage du contexte institutionnel et des priorités politiques portées par les élus ;
- une connaissance des dispositifs d'intervention initiée par les collectivités publiques et par l'État ;
- la définition d'un cadre méthodologique et d'outils utilisables pour accompagner le changement institutionnel et professionnel.

Durant ce stage d'approfondissement, plusieurs rappels seront effectués sur :

- la loi sur les établissements publics de coopération culturelle et son évolution
- les statuts de l'établissement public de coopération culturelle
- la position de la direction
- les procédures de décision : débat d'orientation budgétaire, budgets primitifs, décision modificative,...

Le déroulé

jeudi 2 avril 2020 (7H)	
9H30	Présentation des participants Présentation du stage et des objectifs
9H45	Mieux appréhender le fonctionnement de l'État et des collectivités territoriales Introduction générale sur les problématiques de coopération politique en faveur du développement culturel et artistique Les évolutions législatives et réglementaires concernant les compétences légales des collectivités territoriales en faveur de la culture Les projets d'évolution de l'organisation de l'État et de la recomposition des centres de décision
11H00	Positionner son établissement au regard des évolutions institutionnelles Analyser les atouts et les points de fragilité dans la gouvernance de son établissement. Repérer les menaces et les opportunités offertes par les évolutions institutionnelles actuelles en lien avec les dynamiques de territoire
12H00	Repas
13H30	L'opportunité d'améliorer la gouvernance et le fonctionnement de son établissement pour un positionnement renouvelé du conseil d'administration pour une clarification des délégations à la direction pour la mise en place d'une nouvelle stratégie pluriannuelle de développement
18H00	Clôture de la première journée
Vendredi 3 avril 2020 (7H)	
09H00	Bilan de la première journée Précisions et questions à apporter
09H30	Définir un calendrier stratégique et opérationnel du changement Les processus de changement institutionnel au sein d'un établissement Les principales étapes de réflexions et de décisions L'articulation des calendriers institutionnels, administratifs et professionnels Les conditions d'application de l'équipe dans la stratégie de changement
12H00	Repas
13H30	Définir un calendrier stratégique et opérationnel du changement (suite) La recherche d'un point d'équilibre entre le projet politique, le projet de services, le projet d'établissement et la stratégie budgétaire La particularité des établissements labellisés par le ministère de la culture La place de l'évaluation dans le processus de changement des projets politiques portés par le conseil d'administration et dans le processus de renouvellement du mandat de la direction
16H00	Bilan du stage
17H00	Clôture du stage

Les méthodes et la documentation

Méthodes pédagogiques

Chaque temps de travail accorde une large place à l'expérience et aux questions posées par les participantes et les participants. Ces deux journées seront structurées autour :

- de présentation de documents de référence et de textes législatifs et réglementaires,
- d'apports théoriques,
- de travail en petits groupes, sous forme d'ateliers et de débats, et en grands groupes,
- d'études de cas et d'exploration documentaire.

Les méthodes de formation sont maintenant éprouvées. Pendant une durée de deux semaines après le stage, les participants à la formation ont la possibilité de solliciter Didier SALZGEBER pour des compléments d'informations.

Documentation

Des références d'expériences ainsi qu'une bibliographie seront remises au cours de la formation. Un premier dossier documentaire composé d'articles sera remis en amont du stage. Après le stage, un espace documentaire dédié est constitué en fonction des questions abordées durant le stage. Le lien est adressé par mail à l'ensemble aux participantes et participants.

Dates, horaires et lieux

Dates des stages	Limite des inscriptions
Du jeudi 2 avril et vendredi 3 avril 2020.	Vendredi 28 février 2020

Nombre d'heures de formation : 14 heures

Un programme détaillé accompagné des horaires sera communiqué avec la convention de stage. Nous nous réservons la possibilité de reporter ou d'annuler une formation dans le cas où le nombre de participants ne serait pas suffisant. Le stage est organisé à partir de 6 inscriptions.

Publics concernés

À la demande de nombreux stagiaires ayant participé au stage « EPCC, mode d'emploi » organisé ces 15 dernières années, ce stage d'approfondissement a été mis en place pour les agents de collectivités territoriales et de l'Etat, directeurs et administrateurs de structures culturelles et artistiques, salariés d'EPCC créés récemment.

Prérequis : avoir participé au stage « EPCC, mode d'emploi ». Le fait de travailler au sein d'un EPCC n'est pas un prérequis pour participer au stage.

À partir de cette formation, l'Atelier VersoCulture est en mesure de concevoir un parcours individualisé de formation adaptée au projet de structure et au projet/parcours professionnel de chaque participante et participants.

Frais pédagogiques

750 € HT (soit 900 € TTC) pour les deux jours de formation

Les frais pédagogiques peuvent être pris en charge par votre employeur. Renseignez-vous auprès de votre structure, qui peut s'adresser à l'OPCO dont elle dépend (AFDAS, UNIFORMATION...) Les frais de déplacement, de repas et d'hébergement ne sont pas inclus dans les tarifs indiqués.

Équipe pédagogique



Didier SALZGEBER – Directeur de l'Atelier VersoCulture – Atelier de coopération.

Fondateur et directeur de l'Atelier VersoCulture apporte une contribution, en qualité de coopérateur culturel, aux débats publics sur la place des arts et de la culture et à l'accompagnement de nouveaux projets portés par les acteurs publics et professionnels.

Il fonde en 1992 **Arteca – Centre de ressources de la culture en Lorraine**, qui deviendra le premier Établissement Public de Coopération Culturelle dédié à l'ensemble des secteurs culturels. Il en assure la direction jusqu'en 2010.

À ce titre, il a animé pendant plus de 20 ans plusieurs réseaux professionnels ainsi que de très nombreux projets de coopération sur l'observation de la culture, sur l'économie, l'emploi et la formation et sur les coopérations culturelles professionnelles, territoriales et européennes.

En 2004, il est à l'initiative, avec d'autres directeurs et administrateurs, de la création du **Comité National de Liaison des EPCC**, qu'il anime depuis sa création (www.culture-epcc.fr). En 2011, il crée l'**Institut de Coopération pour la Culture**, Organisme d'Intérêt Général, espace de réflexion sur le devenir des politiques publiques en faveur de la culture (www.institut-culture.eu)

Modalités pratiques

Inscriptions

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure des retours des demandes d'inscription dans la limite des places disponibles. Les formalités d'inscription doivent être réglées avant le premier jour de stage. L'inscription ne sera confirmée et les renseignements complémentaires communiqués qu'après réception du bulletin d'inscription (en pièce jointe), accompagné du règlement ou de l'accord de prise en charge de l'employeur ou de l'OPCA.

Le Participant s'engage à participer à l'ensemble des deux jours de formation.

Annulation / modification

Tout stage commencé est dû en totalité sauf dispense accordée pour cas de force majeure.

En cas d'annulation, les frais pédagogiques ne seront remboursés de la manière suivante :

Si l'annulation parvient 30 jours ouvrables avant la date de la première session, les frais pédagogiques seront remboursés à 50% du montant ;

Si l'annulation parvient 15 jours ouvrables avant la date de la première session, les frais pédagogiques seront remboursés à 25% du montant ;

Passé ce délai de 15 jours, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant, nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter les formations. En cas d'annulation ou d'impossibilité pour le participant d'être disponible aux nouvelles dates, les frais pédagogiques seront remboursés intégralement.

Mode de validation de la formation

À l'issue de la formation, une attestation de stage sera communiquée à chaque stagiaire et à l'Employeur en rappelant les objectifs, le contenu, les dates et durée de l'action.

RENSEIGNEMENTS

Didier SALZGEBER – ATELIER VERSO CULTURE – TEL 03.83.41.42.57 / 06.80.22.74.27

l'Atelier VersoCulture est Organisme de Formation enregistré auprès de la Préfecture de Région sous le N° 41540300654 (Organisme référencé sur le Data Dock de la formation)



	<p>Deux stages « EPCC, Mode d'emploi » sont organisés en 2020 (2 jours)</p> <p>Du jeudi 5 mars au vendredi 6 mars 2020</p> <p>Du jeudi 15 au vendredi 16 octobre 2020</p>
---	--

Présentation

Les collectivités territoriales sont de plus en plus nombreuses à utiliser le statut juridique d'établissement public de coopération culturelle pour gérer le développement culturel de leur territoire. Ces établissements reposent sur une volonté politique de coopération entre plusieurs collectivités territoriales et l'État éventuellement, mais aussi sur la mise en place d'une administration et d'une organisation spécifique répondant à la fois aux exigences du Code Général des Collectivités Territoriales et aux exigences de gestion liées aux activités.

À l'issue de cette formation, les participantes et les participants seront en mesure :

- de comprendre le contexte et les enjeux auxquels répond le projet d'EPCC, y compris dans une perspective européenne ;
- de disposer d'informations pratiques sur la mise en place d'un Établissement Public de Coopération Culturelle ;
- d'aborder les différentes étapes mises en œuvre d'un EPCC : élaboration des statuts, recrutement du directeur, mise en place des outils administratifs et comptables, calendrier des procédures...
- d'identifier les facteurs de mobilisation et d'implication des élus, des administratifs et de l'ensemble de l'équipe permanente de l'établissement.
- de développer l'EPCC dans une recherche permanente de cohérence et une articulation entre le projet politique, le projet d'activité, le projet d'établissement et la stratégie budgétaire.

À l'issue de cette formation, les responsables d'établissements auront développé leurs capacités d'initiative pour la création, pour la mise en fonctionnement et la mise en activité d'un EPCC [y compris en cas de transfert], tant au plan institutionnel que budgétaire et social.

Le programme

Les thèmes

Au cours de cette formation, plusieurs thèmes seront notamment abordés :

- la loi sur les établissements publics de coopération culturelle et ses évolutions
- les statuts de l'établissement public de coopération culturelle
- le caractère industriel et commercial ou administratif de l'établissement
- les différents règlements à initier et à mettre en œuvre au sein d'établissements dont le règlement intérieur du conseil d'administration
- les responsabilités et le contrat de la directrice ou du directeur de l'établissement
- les procédures de décision du conseil d'administration
- la gestion sociale du personnel : types de contrat, caisses de retraite, l'assurance chômage,...
- les questions liées à la fiscalité, notamment entre activités commerciales et activités non commerciales
- la comptabilité générale d'un EPCC selon son caractère.

Le déroulé

1^{ère} journée (7H)	
9H30	Présentation des participants Présentation du stage et des objectifs
9H45	Appréhender les évolutions du cadre institutionnel actuel les enjeux auxquels les projets ont à répondre Comprendre le contexte institutionnel et législatif dans lequel a été créée la loi sur les établissements publics de coopération culturelle Repérage des principales évolutions législatives actuellement en cours en termes de gouvernance publique Clarifier les enjeux auxquels les projets ont à répondre Comprendre les différents référentiels utilisés dans et pour les politiques culturelles et artistiques Comprendre des principales mutations des pratiques professionnelles, des pratiques institutionnelles et des pratiques culturelles
11H00	Les points essentiels à retenir sur un EPCC Le projet politique de coopération culturelle La direction L'agent comptable
12H00	Repas
13H30	Les points essentiels à retenir sur un EPCC (suite) Le conseil d'administration, dont les ARP La présidence du CA de l'EPCC Le budget et la comptabilité
17H00	Le fonctionnement administratif et financier d'un EPCC L'importance des Règlement Intérieur
18H00	Clôture de la première journée
2^{ème} journée (7H)	
09H00	Bilan de la première journée Précisions et questions à apporter
09H30	Le processus de création et de mise en activité d'un EPCC Les principales étapes de réflexions et de décisions des collectivités fondatrices de l'EPCC L'articulation des calendriers institutionnels, administratifs et professionnels
12H00	Repas
13H30	La création par transfert d'une ou de plusieurs structures existantes Les inventaires social, financier et contractuel Les étapes de décisions des structures concernées Établissement d'un Cahier des procédures
16H00	Bilan du stage
17H00	Clôture du stage

Les méthodes et la documentation

Méthodes pédagogiques

Le stage est animé par Didier SALZGEBER, en qualité de responsable pédagogique, ayant une expérience de création, de direction et de fonctionnement d'établissements publics de coopération culturelle et Blandine DUJARDIN, administratrice du Centre National Dramatique CDN Normandie Rouen fonctionnant sous statut d'EPCC.

Chaque temps de travail accorde une large place à l'expérience et aux questions posées par les participantes et les participants. Ces deux journées seront structurées autour :

- de présentation de documents de référence et de textes législatifs et réglementaires,
- d'apports théoriques,
- de travail en petits groupes, sous forme d'ateliers et de débats, et en grands groupes,
- d'études de cas et d'exploration documentaire.

Documentation

Des références d'expériences ainsi qu'une bibliographie seront remises au cours de la formation. Un premier dossier documentaire sera remis en amont du stage. Après le stage, un espace documentaire dédié est constitué au regard des questions abordées durant le stage. Le lien est adressé par mail à l'ensemble aux participantes et participants.

Dates, horaires et lieux

Dates des stages	Limite des inscriptions
Stage 1 : du jeudi 5 mars et vendredi 6 mars 2020 (14H)	Vendredi 14 février 2020
Stage 2 : du jeudi 15 et vendredi 16 octobre 2020 (14H)	Mardi 30 juin 2020

Nombre d'heures de formation : 14 heures

Un programme détaillé accompagné des horaires sera communiqué avec la convention de stage. Nous nous réservons la possibilité de reporter ou d'annuler une formation dans le cas où le nombre de participants ne serait pas suffisant. Le stage est organisé à partir de 6 inscriptions.

Publics concernés

Les agents de collectivités territoriales et de l'État, directeurs et administrateurs de structures culturelles et artistiques, salariés d'EPCC créés récemment. À la demande de nombreux stagiaires ayant participé au stage « EPCC, mode d'emploi », chaque stage sera suivi d'une proposition de stage d'approfondissement quelques mois plus tard.

Prérequis : aucun prérequis n'est demandé pour participer à ce stage

À partir de cette formation, l'Atelier VersoCulture est en mesure de concevoir un parcours individualisé de formation adaptée au projet de structure et aux projets professionnels de chaque participante et participants.

Frais pédagogiques

1.200 € HT (soit 1.440 € TTC) pour les deux jours de formation.

Les frais pédagogiques peuvent être pris en charge par votre employeur. Renseignez-vous auprès de votre structure, qui peut s'adresser à l'OPCO dont elle dépend (AFDAS, UNIFORMATION...) Les frais de déplacement, de repas et d'hébergement ne sont pas inclus dans les tarifs indiqués.

Équipe pédagogique



Didier SALZGEBER – Directeur de l'Atelier VersoCulture – Atelier de coopération.

Fondateur et directeur de l'Atelier VersoCulture apporte une contribution, en qualité de coopérateur culturel, aux débats publics sur la place des arts et de la culture et à l'accompagnement de nouveaux projets portés par les acteurs publics et professionnels.

Il fonde en 1992 **Arteca – Centre de ressources de la culture en Lorraine**, qui deviendra le premier Établissement Public de Coopération Culturelle dédié à l'ensemble des secteurs culturels. Il en assure la direction jusqu'en 2010.

À ce titre, il a animé pendant plus de 20 ans plusieurs réseaux professionnels ainsi que de très nombreux projets de coopération sur l'observation de la culture, sur l'économie, l'emploi et la formation et sur les coopérations culturelles professionnelles, territoriales et européennes.

En 2004, il est à l'initiative, avec d'autres directeurs et administrateurs, de la création du **Comité National de Liaison des EPCC**, qu'il anime depuis sa création (www.culture-epcc.fr). En 2011, il crée l'**Institut de Coopération pour la Culture**, Organisme d'Intérêt Général, espace de réflexion sur le devenir des politiques publiques en faveur de la culture (www.institut-culture.eu)



Blandine DUJARDIN – Administratrice du CDN Normandie Rouen

Forte d'une expérience de 18 ans dans l'administration de structures culturelles, je suis familière des enjeux de la gestion d'un lieu culturel subventionné. Pendant mon parcours, j'ai acquis des compétences et des savoir-faire qui me permettent aujourd'hui d'avoir une vision complète d'une structure culturelle et d'un EPCC et d'en accompagner efficacement le fonctionnement.

Depuis 4 ans, je suis en charge de l'administration générale du Centre Dramatique National de Normandie-Rouen. Il est le plus jeune CDN de France et le premier constitué sous forme D'EPCC. J'ai collaboré activement à la mise en place de cet établissement et je mène depuis un travail continu sur son fonctionnement et sa gouvernance.

En perpétuelle recherche d'éléments pour renforcer et perfectionner ma pratique professionnelle, je participe à plusieurs réseaux professionnels dont le comité national de liaison des EPCC. En son sein, je contribue au travail de réflexion et de rédaction mené dans les *Carnets de coopération*.

Modalités pratiques

Inscriptions

Les inscriptions sont enregistrées au fur et à mesure des retours des demandes d'inscription dans la limite des places disponibles. Les formalités d'inscription doivent être réglées avant le premier jour de stage. L'inscription ne sera confirmée et les renseignements complémentaires communiqués qu'après réception du bulletin d'inscription (en pièce jointe), accompagné du règlement ou de l'accord de prise en charge de l'employeur ou de l'OPCA.

Le Participant s'engage à participer à l'ensemble des deux jours de formation.

Annulation / modification

Tout stage commencé est dû en totalité sauf dispense accordée pour cas de force majeure.

En cas d'annulation, les frais pédagogiques ne seront remboursés de la manière suivante :

Si l'annulation parvient 30 jours ouvrables avant la date de la première session, les frais pédagogiques seront remboursés à 50% du montant ;

Si l'annulation parvient 15 jours ouvrables avant la date de la première session, les frais pédagogiques seront remboursés à 25% du montant ;

Passé ce délai de 15 jours, aucun remboursement ne pourra être effectué.

Si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant, nous nous réservons le droit d'annuler ou de reporter les formations. En cas d'annulation ou d'impossibilité pour le participant d'être disponible aux nouvelles dates, les frais pédagogiques seront remboursés intégralement.

Mode de validation de la formation

À l'issue de la formation, une attestation de stage sera communiquée à chaque stagiaire et à l'Employeur en rappelant les objectifs, le contenu, les dates et durée de l'action.

RENSEIGNEMENTS

Didier SALZGEBER – ATELIER VERSO CULTURE – TEL 03.83.41.42.57 / 06.80.22.74.27

l'Atelier VersoCulture est Organisme de Formation enregistré auprès de la Préfecture de Région sous le N° 41540300654 (Organisme référencé sur le Data Dock de la formation)

